

PREFET DE LA REGION GUYANE

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 AVRIL 2012

PRIX DE L'ESSENCE, DU GAZOLE ET DU GAZ

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, qui dispose que ce sont les 15 premières cotations du mois qui doivent être prises en compte, les critères observés en avril 2012 aboutissent aux constats suivants :

**1 - Evolution du marché pétrolier dans un contexte de fortes tensions internationales :**

**A) Le brut :**

Le baril de Brent a vu son prix moyen baisser à 119,81 \$ en avril 2012 (15 premières cotations du mois), contre 125,85 \$ en mars 2012 (15 premières cotations du mois), soit - 4,8 %.

Cette baisse s'explique essentiellement par un fléchissement de la demande suite aux maintenances de plusieurs raffineries et à l'apaisement des tensions géopolitiques autour de la question du nucléaire de l'Iran.

**B) Les produits pétroliers finis (super sans plomb, gazole, kérosène, fioul...)**

S'agissant de l'essence, on note une baisse de l'offre pour cause de maintenance de plusieurs raffineries et une hausse de la demande aux États-Unis, en Asie, en Afrique de l'ouest (Nigéria) et en Amérique Latine (Brésil).

Ce produit a donc vu ses cours augmenter de + 2,2 %.

S'agissant du gazole, la fin de la période hivernale infléchit la demande ce qui entraîne une tendance à la baisse sur ce marché.

Ce produit a donc vu ses cours baisser de - 2,1 %.

**2 -Parité euro-dollar**

L'euro a vu sa valeur légèrement baisser face au dollar puisque son cours moyen est passé de 1,316 en mars 2012 à 1,314 en avril 2012 (sur les 15 premières cotations mensuelles).

L'ensemble de ces éléments aboutit aux prix suivants :

**1°/ - Pour les carburants routiers en Guyane à partir du 01 mai 2012, zéro heure :**

- Pour l'essence sans plomb: 1,80€/l au lieu de 1,79€/l en avril 2012, soit une hausse de 1ct.
- Pour le gazole : 1,58€/l au lieu de 1,61€/l en avril 2012, soit une baisse de 3cts.
- Pour le gazole Non Routier : 1,57€/l au lieu de 1,60€/l en avril 2012, soit une baisse de 3cts.
- Pour le Gazole Non Routier (délibération Conseil Régional 2005) : 1,21€/l au lieu de 1,24€/l en avril 2012, soit une baisse de 3cts.
- Pour le Gazole Non Routier (délibération Conseil Régional 2006) : 1,11€/l au lieu de 1,15€/l en avril 2012, soit une baisse de 4cts.
- Pour le FOD (délibération Conseil Régional 2005): 1,18€/l au lieu de 1,15€/l en avril 2012, soit une baisse de 3cts.
- Pour le pétrole lampant 1,14€/l au lieu de 1,17€/l, soit une baisse de 3cts.

**2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg en Guyane :**

La demande de gaz a baissé en avril en raison notamment de la fin de la saison hivernale. L'environnement économique du prix du gaz bénéficie de la même conjoncture baissière que celle du brut et du gazole.

Ainsi, le prix maximum de la bouteille de gaz de 12,5 kg voit son prix baisser en passant de 25,44 € au 1<sup>er</sup> avril 2012 à 25,07€ en Guyane à partir du 1<sup>er</sup> mai 2012, zéro heure, soit une baisse de 37 cts d'euro.

\* \* \*

Le Préfet de la Région Guyane



Denis LABBÉ